



Chardonne, le 4 mai 2026

Municipalité de Chardonne



Préavis n° 21/2025-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 176'000.- pour la participation communale aux travaux du SIGE dans le cadre du remplacement d'une conduite d'eau à la route de Baumaroché

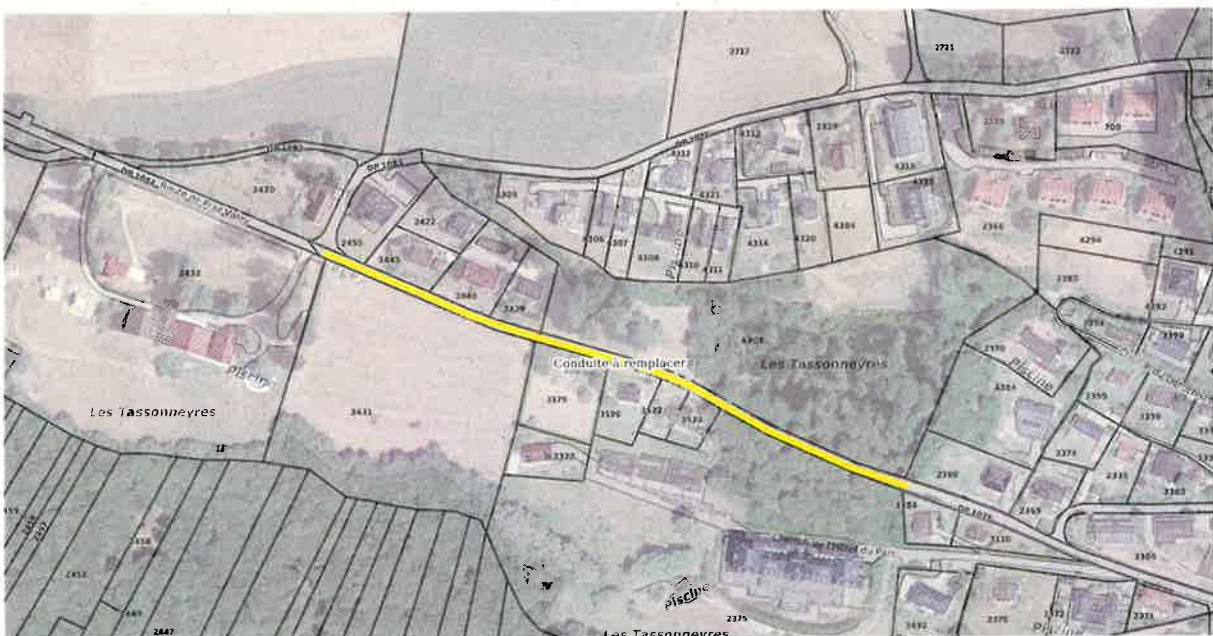
Au Conseil communal de Chardonne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande **de crédit** pour la participation communale aux travaux du service intercommunal de gestion (SIGE) dans le cadre du remplacement d'une conduite d'eau à la route de Baumaroché.

SITUATION GÉNÉRALE



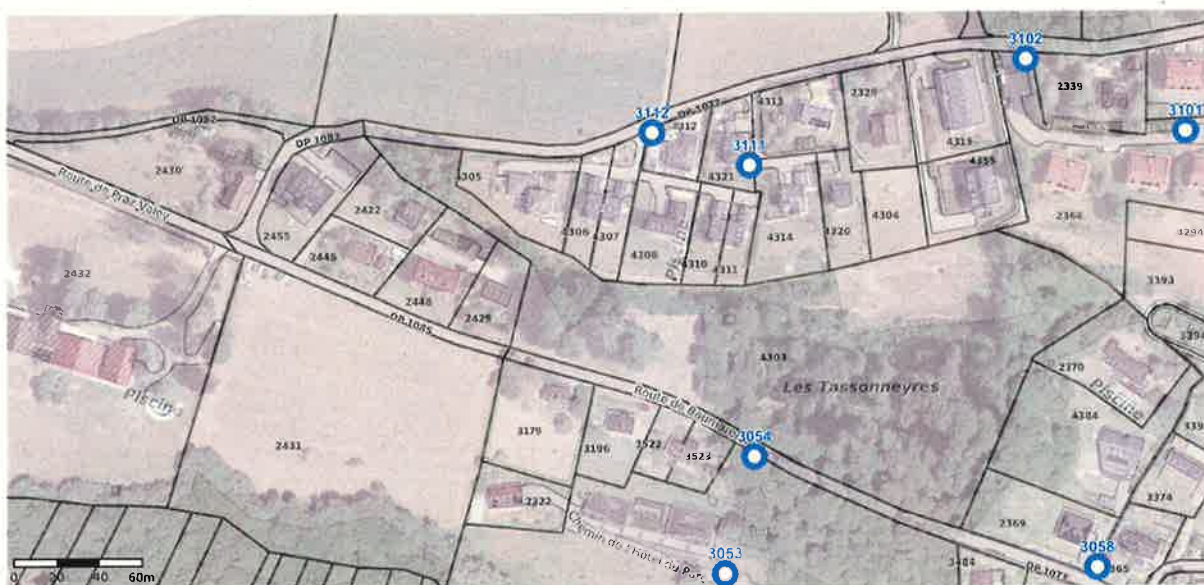
DESCRIPTIF DU PROJET

Le service intercommunal de gestion (SIGE) doit remplacer une de ses conduites d'eau dans la route de Baumaroche, depuis l'entrée dans la forêt en amont du chemin du Dérochoz, jusqu'au carrefour avec le chemin de la Maison Jean.

En effet, la conduite en fonte existante, datant de 1938 pour le premier tronçon et de 1931 pour le deuxième, doit être renouvelée.

Tous les services industriels ont fait l'objet d'une demande d'intentions, y compris la commune de Chardonne pour les aspects de réfection de chaussée et d'éclairage public. Au final, seul le SIGE interviendra sur ce secteur.

Pour le bon développement du projet, le SIGE a également approché les pompiers (SDIS), ainsi que l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA), pour définir la nécessité d'améliorer le réseau de défense incendie. Il s'avère que ce dernier n'est pas optimal dans ce secteur et qu'il est nécessaire d'ajouter une borne hydrante au sommet de la route de Baumaroche, au carrefour avec le chemin de la Maison Jean.



Extrait Cartoriviera illustrant la répartition actuelle des bornes hydrantes

La défense incendie étant de compétence communale, une participation aux coûts des travaux de génie civil à hauteur de 50% doit être payée par la commune. Tout comme la totalité des coûts générés par la fourniture et la mise en place de bornes hydrantes (BH) et les conduites de raccordement de ces dernières.

Nous avons rencontré le SDIS et l'ECA qui nous ont confirmé le besoin de compléter le réseau de défense incendie dans ce secteur. Le projet consistera donc au renouvellement de la conduite de transport du SIGE jusqu'au sommet, puis la pose d'une nouvelle BH. Nous profiterons de ces travaux pour renouveler également la BH existante à la sortie de la forêt (BH n° 3054) et de la déplacer vers l'amont pour améliorer sa proximité des habitations.



Extrait Cartoriviera illustrant la conduite et l'emplacement des bornes hydrantes

PROCÉDURE

Au vu des montants estimés, et conformément à la loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD), une demande d'offres en procédure sur invitation a été effectuée pour les travaux de génie civil par le SIGE.

PLANIFICATION PRÉVISIONNELLE

La planification prévisionnelle suivante peut être donnée :

- Vote du préavis par le Conseil communal de Chardonne
- Début des travaux
- Durée approximative des travaux

Juin 2026
Septembre 2026
~ 2 mois

COÛTS

Le devis général a été établi sur la base d'une estimation des coûts fournie par le SIGE qui réalisera une demande d'offres en procédure sur invitation pour les travaux de génie civil, conformément à la législation sur les marchés publics (LVPM).

Ces travaux, améliorant le réseau de défense incendie, seront subventionnés par l'ECA. Les subventions viendront en diminution du coût total ci-dessous.

Travaux généraux – Coûts à la charge de la commune

- 50% travaux génie civil pour la conduite principale du SIGE	CHF	124'000.-
- Travaux génie civil pour alimentations BH (fouilles/sondages)	CHF	6'000.-
- Divers et imprévus sur travaux de génie civil (10%)	CHF	13'000.-
- Fourniture des éléments de BH et appareillage	CHF	20'000.-

Sous-total général HT **CHF 163'000.-**

TVA au taux de 8.1 % + arrondi CHF 13'000.-

MONTANT TOTAL TTC **CHF 176'000.-**

Estimation des conséquences du projet sur le budget communal annuel :

En application de l'article 14 du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, il est précisé ce qui suit concernant les incidences du présent préavis sur le budget communal :

Années	2027	2028	2029	2030 et ss
Charges d'intérêt (2%)	3'520.00	3'520.00	3'520.00	3'520.00
Amortissement 60 ans	2'933.00	2'933.00	2'933.00	2'933.00

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis n° 21/2025-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 176'000.- pour la participation communale aux travaux du SIGE dans le cadre du remplacement d'une conduite d'eau à la route de Baumaroché

OUI le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

OUI le rapport de la commission des finances,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à participer aux travaux du SIGE dans le cadre du remplacement d'une conduite d'eau à la route de Baumaroché
2. de lui accorder à cet effet une dépense extrabudgétaire de CHF 176'000.-
3. d'autoriser la Municipalité à recourir à la trésorerie ou à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 176'000.- aux meilleures conditions dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2021, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes.
4. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce projet

Au nom de la Municipalité
La Syndique
A. Reymond
La Secrétaire
L. Hohdzo



Municipal délégué :

M. Yves Genton